

REGLEMENT DU VENCE PHOTOMARATHON

Samedi 26 Septembre 2020 - 9h - 17h

Article 1 : Organisateur

L'association Sept Off (association Loi 1901 à but non lucratif), dont le siège social est situé 38 chemin du Mont Gros, 06 300 Nice, organise le 26 Septembre 2020 un concours de photos intitulé « 4^{ème} Vence PhotoMarathon ».

Article 2 : Principe et objet du Vence PhotoMarathon

Le Vence PhotoMarathon est un concours de photographies sur support numérique avec deux catégories:

- **La catégorie « jeunes », (le matin seulement) :** adolescents jusqu'à 18 ans munis d'un appareil photo reflex ou non, d'une tablette ou d'un smartphone.
Chaque participant dispose de 2h pour réaliser 3 photos sur 3 thèmes imposés, retouchées ou non.
Une seule photographie par thème doit être remise aux organisateurs et leur ordre doit être respecté.
- **La catégorie « adultes » (toute la journée) :** chaque participant dispose de 4 heures pour réaliser 6 photos sur 6 thèmes imposés avec un appareil photo reflex ou non. Une seule photographie, **non retouchée**, par thème doit être remise aux organisateurs et leur ordre doit être respecté.

Le concours a pour objet de récompenser les meilleures photos réalisées pendant cette journée. Les gagnants se verront remettre des lots offerts par les partenaires de l'association Sept Off pour cet événement. Aucune somme d'argent ne leur sera versée.

Article 3 : Participation et matériel à prévoir :

Le Vence PhotoMarathon est ouvert à toute personne majeure ou mineure, accompagnée d'un adulte pour les moins de 15 ans.

Les participants mineurs de plus de 15 ans peuvent participer dans la catégorie adulte avec l'accord de leurs parents.

La participation au concours implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur le jour de l'événement. **Le masque sera obligatoire dans la cour du Centre Culturel à partir de 11 ans.**

Prévoir pour tous les participants éventuellement flash, trépied, perche, filtres, etc...

- **pour la catégorie «adultes»:**
Un appareil photo numérique avec date et heure réglées correctement
Une carte SD/SDHC ou une carte mémoire vierge et formatée

- **pour la catégorie «jeunes»:**

Un appareil photo numérique, smartphone ou tablette (prévoir cordon de connexion avec l'ordinateur)

Article 4 : Modalités d'inscription :

Les inscriptions au Vence Photomarathon sont ouvertes du 31 août au 25 Septembre 2020 inclus. Le nombre de participants est limité à 100 personnes.

Inscription en ligne sur www.sept-off.org :

Remplir le formulaire du Vence PhotoMarathon et si nécessaire l'autorisation parentale.

Paielement sur place de 10 euros (pour les adultes) le jour du photomarathon par chèque à l'ordre du Sept Off. Gratuit pour les mineurs même surclassés. **Aucunes espèces ne seront acceptées. Gratuit pour les mineurs.**

NB. Les mineurs devront être inscrits par le tuteur légal qui remplira et signera le formulaire d'inscription et l'autorisation parentale. Le tuteur mentionnera l'identité de l'accompagnateur du mineur de moins de 15 ans qui sera avec lui pendant la durée du Vence PhotoMarathon. L'accompagnateur doit être majeur.

Une fois inscrits, les participants (jeunes comme adultes) recevront un mail de confirmation indiquant leur numéro d'inscription ainsi que la date, l'heure et lieu du rendez-vous du concours.

La diffusion de l'information auprès du public se fera pendant le mois de septembre par newsletter, affichage, flyer, presse, Facebook et Instagram.

Article 5 : Déroulement du Vence Photomarathon le samedi 26 Septembre 2020

- De 9h à 9h30 : cour du Centre Culturel Municipal, accueil des participants à qui il sera remis 1 badge avec leur numéro de participation et 1 plan de la ville.
- 9h30 : rappel des consignes et annonce des 3 premiers thèmes pour tous.
- Au plus tard à 11h30, avoir ramené les 3 photos du matin, aux organisateurs installés dans le lieu d'accueil.
- 13h30 : Résultats et remise des prix pour la catégorie « jeunes » et annonce des 3 thèmes suivants pour la catégorie « adultes »
- Au plus tard à 15h30, avoir ramené les 3 photos de l'après-midi à l'organisation.
- Entre 16h30 et 17h : résultats et remise des prix pour la catégorie « adultes ».

Article 6 : Spécifications techniques et recueil des photos par l'organisation :

Pour la catégorie «jeunes» :

Au plus tard à 11h30, **les 3 photos doivent être présentées dans l'ordre des thèmes et en Jpeg pour ceux qui utilisent une carte mémoire** ou devront en prévoir directement le téléchargement par le cordon, non fourni par l'organisation. Aucune photo ne sera acceptée après 11h30.

Pour la catégorie «adultes» :

Les appareils doivent être réglés au jour et à l'heure. Si votre appareil utilise un autre support mémoire que SD, vous devez vous présenter avec une carte mémoire totalement vierge et formatée pour la journée.

A l'issue de chaque demi-journée, les participants « adultes » présenteront leur carte mémoire avec un maximum de 3 photos le matin (avant 11h30) et un maximum de 3 photos l'après-midi (avant 15h30) aux organisateurs. **Les 6 photos doivent être dans l'ordre des thèmes et en Jpeg.**

Aucune manipulation des images après la prise de vue n'est permise et toute utilisation d'un logiciel de traitement d'image est interdite. On ne peut retoucher ses photos sur la carte mémoire. Une copie sur disque dur est possible pour pouvoir sélectionner et visionner les images mais le fichier d'origine ne doit jamais quitter la carte mémoire; même un simple aller-retour change les EXIF et correspond à une manipulation. (Effacer les fichiers sur l'appareil photo uniquement).

Des réglages spécifiques peuvent être appliqués avant la prise de vue, par exemple le N&B. Toutes les photos doivent être réalisées avec 1 seul et unique appareil par carte.

Les participants pourront prendre autant de photos qu'ils jugeront nécessaires, mais seules 3 photos devront être présentées en fin de chaque demi-journée ; Toutes les autres photos devront être effacées. Dans le cas contraire, les photos seront refusées.

Article 7 : Responsabilité des participants et de l'association Sept Off

Les participants s'assureront de l'autorisation des personnes photographiées. Leur responsabilité peut être engagée en cas de plainte.

L'organisateur décline toute implication concernant le déroulement individuel du Vence PhotoMarathon. En aucun cas l'organisateur ne peut être responsable des actes indépendants de sa volonté ainsi que des participants mineurs.

L'organisateur assurera toutes les précautions sanitaires en vigueur pour accueillir les participants dans les meilleures conditions de sécurité. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition et le masque sera obligatoire sur place.

L'association Sept Off se réserve le droit d'annuler le Vence PhotoMarathon en cas de force majeure.

Article 8 : Délibérations du jury

Un jury nommé par l'association Sept Off désignera les gagnants du Vence Photomathon 2020. Les photos porteront le numéro du participant afin de préserver l'anonymat des photographes et l'impartialité du jury. Il y aura un Grand Gagnant, jugé sur l'ensemble des 3 ou 6 photos réalisées, suivant la catégorie « jeune » ou « adulte », et un gagnant par thème.

Seuls les participants ayant traité tous les thèmes pourront concourir pour le prix du Grand Gagnant.

Le résultat des délibérations sera rendu public et les différents prix seront attribués en même temps : à 13h30 pour la catégorie « jeunes » et entre 16h30 et 17h pour la catégorie «adultes».

Article 9 : Propriété intellectuelle des photographes

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il aura réalisées dans le cadre du Vence PhotoMarathon, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Cependant il autorise l'association Sept Off à utiliser ses images et ce uniquement à des fins de promotion sur quelque support que ce soit (publications, expositions, internet, réseaux sociaux...)

Les œuvres seront toujours utilisées par l'organisateur avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale ; en aucun cas il ne sera versé aux participants des droits d'auteur.

Article 10 : Renseignements

Renseignements Vence PhotoMarathon:

Mail : vencephotomathon@gmail.com

Facebook : [vencephotomathon](https://www.facebook.com/vencephotomathon)

Article 14 : Dépôt légal

Le règlement du présent concours est disponible dans son intégralité sur le site du Sept Off www.sept-off.org,

Association Sept Off

38 chemin du Mont Gros - 06300 Nice

7off.org@gmail.com

www.sept-off.org